Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260216-DEL202608-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
12 février 2026

Date d'affichage de la convocation :
12 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 16

DEL-2026-8

OBJET

CESSION DE LA PARCELLE YP328

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

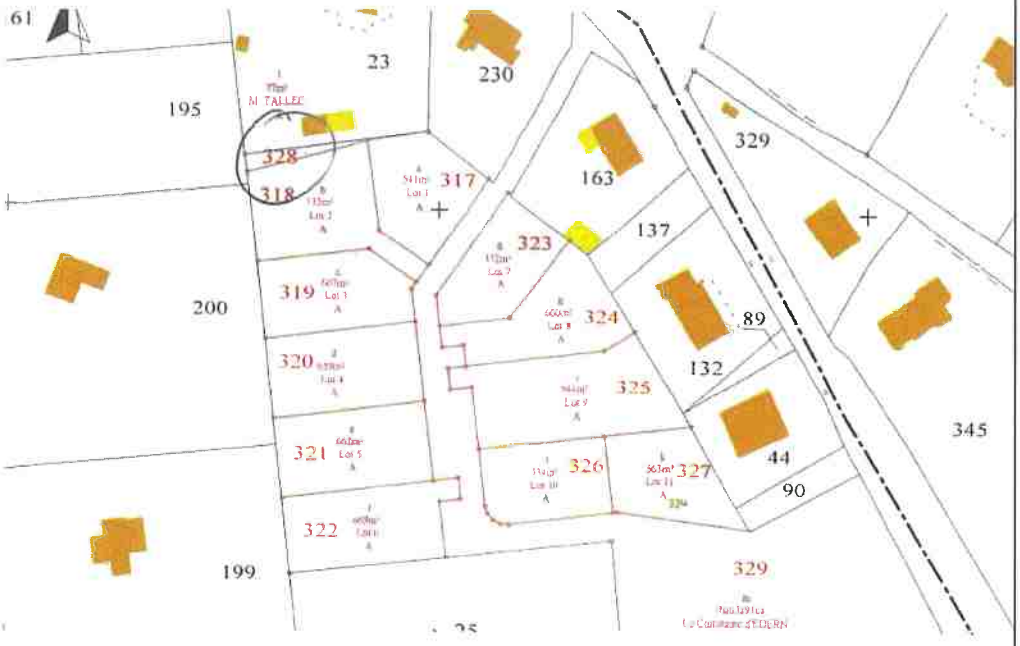
L'an deux mille vingt-six, le seize février à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, maire

Etaient présents : Magali CAIGNEC, Jean-Paul COZIEN, Pierre-Alain FEREC, Emmanuel GUEGUEN, Camille GUILLOUX, Nadine HASCOET, Daniel INIZAN, Stéphane JAYR, Bernard JOUAN, Cyrille LE GUEN, Danièle LE STER, Daniel MAZE, Anne-Marie RIOU, Maryline RIVIERE et Christelle TREUT

Etait absent et représenté : Sébastien HAMON
Étaient excusés : Sandrine LE GOFF, Jean-Christophe MAHE et Christophe PETIT

Mme Anne-Marie RIOU a été nommée Secrétaire.

Lors de l'aménagement du lotissement de Ti An Traoñ, un bornage a été réalisé avec chaque propriétaire riverain dont les terrains sont mitoyens au projet. À cette occasion, une erreur ancienne a été identifiée sur la parcelle de M. Tallec Pierre. Afin de régulariser cette situation, le géomètre a créé une nouvelle parcelle référencée YP328, qui doit désormais être cédée à titre gratuit à M. Tallec.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- CEDER la parcelle YP328 à M. Tallec,
- Les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Pour extrait conforme,
Maire,
Jean-Paul COZIEN.

MAIRIE D'EDERN FINISTÈRE